

Des peines injustes appliquées aux partisans des grévistes du pétrole

Les premières sentences sont tombées contre les grévistes du pétrole et leurs partisans en process suite au massacre du 16 décembre par les forces d'état.

Suite à la tuerie, les grévistes de la ville de Shepte sont descendus dans la rue en une manifestation de soutien et ont bloqué les principales lignes de chemin de fer. La police a utilisé la force pour mettre fin à leur manifestation, tirant dans la foule et tuant l'un d'eux. 12 des manifestants ont été arrêtés et accusés d'organisation de « désordres massifs ».

Quatre des accusés ont reçu de lourdes peines. Ayezov Kazhymurat a reçu 7 ans dans une colonie à « régime strict » ; trois autres seront en « régime général », Mambetov Erzhan pour 3 ans, Sabyrbaev Nurbolat pour 4 ans et Bakhytzhan Gabiden pour 5 ans. Les autres accusés ont été reconnu coupables, mais ne purgeront pas leur peine car l' « amnistie » en cours va leur être appliquée.

Même s'il est vrai que, sous la pression internationale et en raison du manque de témoignages convaincants (les enquêteurs ont utilisé la torture contre les accusés), le juge n'a pas osé appliquer les peines maximum, le régime ne souhaite apparemment pas revenir complètement en arrière et admettre que ces travailleurs n'auraient pas du tout dû passer au tribunal.